

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **DURAXAL LIQUID Komp A****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Restrictions conseillées

Pour les utilisateurs professionnels uniquement. Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.330

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise

Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable

Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance
(CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit.; H315 Aqua Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Valeurs H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des sur-faces chaudes. – Ne pas fumer.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: DURAXAL LIQUID Komp A

No d'article: DURAXAL LIQUID Komp A

Situation: 17.07.2020

Version: 1/fr

Date d'impression: 17.03.2020

Informations complémentaires

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aéro-sols.
EUH208: Contient Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacat. Peut provoquer une réaction allergique.
EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
n-Butylacetat	No. CAS: 123-86-4 No.-CE: 204-658-1 No.-Index: 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	25.0 – 50.0 pds%
2-Methoxy-1-méthylethylacetat	CAS-Nr.: 108-65-6 REACH-Nr.: 01-2119475791-29-xxxx	Flam. Liq. 3; H226	2.5 – 10.0 pds %
xylène	CAS-Nr.: 1330-20-7 REACH-Nr.: 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2; H315	20 – 30.0 pds %
Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacat	CAS-Nr.: 041556-26-7 REACH-Nr.: 05-2116310441-64-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	< 0.2 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas d'ingestion	En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)
------------------------------	---

Moyen d'extinction à ne pas utiliser jet d'eau de forte puissance
pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. en commun

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.

Température de stockage conseillée : 5–22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Acétate de n-butyle

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(l)	62	300	09/12	13

*1): Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden. Ausschuss für Gefahrstoffe.

Source: 13 – TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg / m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg / m3	Durée	Source
MAK	100	480	100	480	Mow	15

Source: 15 – Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg / m3	Notations	Toxicité critique	Source
INRS, NIOSH	100	480	200	960	SSC	Yeux{TC HU} & VRS{TC HU}	26

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

1-Méthoxypropylacétate-2

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	1(l)	50	270	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 – TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg / m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg / m3	Durée	Source
MAK	H	8x	50	275	100	550	5(Mow)	15

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: DURAXAL LIQUID Komp A

No d'article: DURAXAL LIQUID Komp A

Situation: 17.07.2020

Version: 1/fr

Date d'impression: 17.03.2020

Source: 15 – Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
*1)	50	275	50	275	SSC	VRS{TC AN}	26

*1): La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant un intervalle de 15 minutes.

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	275	50	550	100	Peau	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

Xylène (tous les isomères)

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,5 mg/l	B	b	Xylol	14
2 g/l	U	b	Methylhippur-(Tolur-)säure	14

Source: 14 – TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(II)	100	440	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv.

Source: 13 – TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	50	221	100	442	15(Miw)	15

Source: 15 – Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Source
1,5 g/g créatinine (874 µmol/mmol créatinine)	Acide méthylhippurique	c, b	U	87
1,5 mg/l (14,1 µmol/l)	xylène	b	S	87

Source: 87 – 87

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: **DURAXAL LIQUID Komp A**

No d'article: DURAXAL LIQUID Komp A

Situation: 17.07.2020

Version: 1/fr

Date d'impression: 17.03.2020

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Notations	Source
*1)	100	435	200	870	H OL B	26

*1): INRS, NIOSH. Ne doit pas contenir plus de 0,5 % en vol.de benzène.. OL pour le p-xylène.

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	221	50	442	100	Skin	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

White spirit

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
OSHA	100	525	26

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matière appropriée:

PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée:

L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence:

Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Substance de référence:

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de travail appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	charakteristisch
pH	non applicable
Point d'éclair [°C]	35 °C
Densité [g/cm ³]	1.30 g/cm ³

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement [s]	ca. 95 sec
Température:	20 °C
Type de mesure:	ISO 2431
Type de godet:	6 mm

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.
-------------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.
-------------------	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.2 Indications complémentaires**

Expériences issues de la pratique	Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.
Autres données (chapitre 11.)	On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: DURAXAL LIQUID Komp A

No d'article: DURAXAL LIQUID Komp A

Situation: 17.07.2020

Versión: 1/fr

Date d'impression: 17.03.2020

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Nature du déchet

Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés

Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 – Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Non dangereux selon ADR / RID. Le marquage selon ADR / RID ne se applique pas pour les contenants d'une capacité <450 L.	Non dangereux selon IMDG. Le marquage selon IMDG Void pour les contenants d'une capacité <30 l	
14.1 No ONU			1263 Farbe
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			3
14.4 Groupe d'emballage			III

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 504

CH (g/kg): 388

Directive Decopaint 2004/42/IIA(j)500(2010)<600 (prêt à l'emploi en fonction de la dilution)

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

WGK (Auto-classement) 1

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

Classification selon la Directive
concernant la sécurité des condi-
tions d'exploitation flammable.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-
fastes à long terme.
EUH208: Contient Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacat. Peut pro-
duire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque

Flam. Liq.: Liquide inflammable
Acute Tox.: Toxicité aiguë
Skin Irrit.: Irritation cutanée
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Modification par rapport à la
der-nière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison
d#importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la
protection de l#environnement.

classification de mélanges et
mé-thode d'évaluation utilisée
selon l'ordonnance (CE) N°
1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	
Skin Irrit. 2; H315	
Aqua Chronic 3; H412	

Notes de traitement

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux.

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.